



ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC



OTPRO

RAPPORT ANNUEL

2007 - 2008

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le vingt-huitième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

Jacques P. Dupuis
Québec, juin 2008

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles et
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2007-2008 (1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2008

Monsieur Jean-Paul Dutrisc
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2007-2008 (1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2008

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Ordre des technologues professionnels du Québec.

Tirage : 300

Reproduction autorisée avec la mention de la source.

MISSION

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

ORIENTATIONS

Assurer l'efficacité des mécanismes de protection du public, promouvoir la compétence professionnelle de ses membres et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

TITRE RÉSERVÉ

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T.Sc.A.), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales agréé dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assurer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

COMPÉTENCES

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnus. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

SECTEURS TECHNOLOGIQUES

Les technologues professionnels œuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papier, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralogie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles et environnement et orthèse-prothèse.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1703-5651



TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président	4
Rapport d'élections 2008	7
Rapport des activités du Bureau	7
Rapport des activités du Comité administratif	9
Rapport des comités	9
Rapport du syndic	12
Rapport des vérificateurs	14
Résultats	15
Évolution des actifs nets	15
Bilan	16
Notes complémentaires	17
Ventilation des produits	19
Ventilation des charges	19
Prévisions budgétaires 2008-2009	21
Tableau des membres	22
Répartition des membres	22
La cotisation	22
Composition du Bureau, des comités et du personnel	23



RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'Ordre a été beaucoup sollicité cette dernière année sur la place publique. En plus de s'acquitter de son mandat de protection du public, l'Ordre s'affaire aussi à promouvoir la compétence et l'apport de ses membres à la société et ce, autant auprès du public que des instances gouvernementales, professionnelles et industrielles. On ne le dira jamais assez souvent : certaines lois, plusieurs règlements ou pratiques désuètes empêchent les technologues professionnels d'exercer pleinement leur profession et par conséquent de contribuer au développement de la société québécoise, à sa richesse et à sa qualité de vie, à la pleine hauteur de leurs capacités.

Dans le secteur agroalimentaire, nous avons déposé et présenté notre mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Lors de notre présentation, nous avons indiqué aux commissaires que les compétences des membres de l'Ordre ne sont pas suffisamment reconnues et exploitées à leur plein potentiel. La Commission a retenu cette problématique puisqu'elle la déplore dans son rapport rendu public en janvier 2008 en soulignant que les rivalités interordres ne favorisent pas le plein épanouissement de l'industrie agroalimentaire, surtout dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre tant décriée par la Commission. Depuis 2001, l'OTPO tente de solutionner la problématique entre les deux professions et leurs champs de pratique respectifs. L'Ordre a réitéré de nouveau durant l'année sa demande pour rencontrer l'ordre concerné par le domaine, sans succès. Nous allons continuer à démontrer au gouvernement et à l'industrie que la Politique de surveillance instaurée par l'Ordre des agronomes du Québec est contreproductive, dénie la compétence des technologues professionnels et va à l'encontre de la raison d'être du système professionnel québécois.

En foresterie, l'Ordre a participé activement aux sessions de travail du Sommet sur l'avenir du secteur forestier qui a eu lieu à Québec en décembre 2007. Nous avons aussi déposé un mémoire dans le cadre de la publication du Livre vert du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec qui propose un nouveau régime forestier. Plusieurs membres de l'Ordre ont aussi participé à titre individuel aux consultations régionales du ministère. Nous attendons bientôt le dépôt d'un projet de loi, à la suite de ces consultations.

Dans la technologie du génie électrique, l'Ordre a été consulté à maintes reprises dans le processus d'adoption d'un nouveau règlement portant sur l'émission d'un certificat en connexion d'appareillage qui serait éventuellement accordé à un technologue professionnel détenant la formation requise. Par suite de cette adoption, l'Ordre a poursuivi les démarches en vue de faciliter l'accès aux technologues en se proposant mandataire d'Emploi-Québec dans la gestion de l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification restreint en connexion d'appareillage. Les discussions sont en cours actuellement.

Commencée en 2006, les discussions avec l'Ordre des chimistes professionnels du Québec ont été complétées en 2007 à la satisfaction des deux ordres professionnels. Ainsi, par l'entremise d'un règlement de partage d'actes adopté par le Bureau de l'Ordre des chimistes professionnels en vertu de l'article 94h) du Code des professions, les technologues professionnels en chimie industrielle obtiendront une autonomie professionnelle respectant leurs compétences.

L'Ordre des technologues professionnels entend faire les représentations nécessaires pour faire progresser son entérinement.

En ingénierie, nous vous rappelons que l'Office des professions du Québec avait mis sur pied en 2002 un groupe

expert pour étudier, analyser et proposer la modernisation de la Loi sur les ingénieurs en tenant compte de la compétence des technologues professionnels. Le rapport du Groupe expert a été remis au conseil d'administration de l'Office des professions en février 2007. En raison de l'ampleur des ressources humaines, techniques et financières engagées dans ce projet de modernisation en ingénierie, surtout dans le cadre des importants projets d'infrastructures annoncés, il serait souhaitable voire impératif que le public ait maintenant accès au rapport et aux conclusions de l'Office des professions afin de mener à terme ce chantier important de la *Mise à jour du système professionnel québécois* présentée par le gouvernement du Québec en novembre 1999.

Il en va de même en architecture. L'Office des professions avait mis sur pied un comité en 2005 qui a étudié et analysé les compétences des technologues professionnels dans le cadre des modifications à la Loi sur les architectes adoptées en décembre 2000. L'Office des professions a en main le rapport. Nous nous attendons à un dénouement très prochainement.

Dans le secteur de l'assainissement des eaux usées de résidences isolées nous avons mis sur pied durant l'exercice financier un comité d'évaluation afin de mieux encadrer dans un souci de protection du public le technologue professionnel dans l'exercice de ce créneau particulier. L'Ordre s'est largement inspiré du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat mis sur pied en 2003. Ainsi, l'Ordre par l'entremise de ce comité pourra délivrer des attestations confirmant que le technologue professionnel répond aux critères nécessaires pour bien exercer la profession dans ce domaine.

Soucieux de faciliter davantage la mobilité de la main-d'œuvre que représentent les technologues professionnels, l'OTPO a entrepris des démarches pour répondre favorablement au défi que le Premier ministre du Québec a lancé aux ordres professionnels : une entente France-Québec de reconnaissance mutuelle portant sur les qualifications professionnelles. Les démarches entreprises auprès de l'Association des directeurs des Instituts universitaires de technologie en France amèneront notre Ordre à signer une telle entente mutuelle d'ici la fin du prochain exercice financier.

SECTIONS

Les présidents des sections ont tenu deux réunions, l'une en avril à Québec et l'autre en septembre dans le cadre de la *Rencontre annuelle des T.P.*

- *L'Association professionnelle des orthésistes, prothésistes et orthésistes du pied (APOPOP)* a tenu son congrès annuel les 19-20-21 octobre 2007 où l'on dénombrait entre 600 et 700 congressistes. Il a été suivi de l'assemblée générale annuelle en novembre où plus de 300 personnes ont assisté.
- *L'Association des technologues en agroalimentaire (ATA)* a obtenu un record lors de sa campagne de financement. En août et septembre 2007, plus de 250 participants se sont inscrits aux deux tournois de golf. Le président était présent au dépôt du mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécoise (CAAAQ). Il était accompagné de Sandra Dagenais, T.P., vice-présidente. L'ATA a présenté à nouveau le petit déjeuner-causerie dans le cadre du Salon de l'agriculteur offrant comme conférence *L'Efficacité énergétique : pourquoi pas en agriculture*. Cette activité affichait complet.
- La section du *Bas Saint-Laurent – Gaspésie* a maintenu quatre déjeuners-rencontres ainsi qu'une rencontre sous la forme d'un 5 à 7.

- La section de *Montréal* a présenté divers soupers-conférences en collaboration avec l'American Society of Plumbing Engineers : le traitement des stations de pompage sanitaire, i.e. la collecte des eaux usées soit dans les petites municipalités, soit dans les résidences éloignées, les différentes méthodes d'installation de la tuyauterie de chauffage radiant pour les projets commerciaux et industriels, les gaz médicaux, les systèmes de traitement des eaux de pluies récupérées, les réseaux de plomberie dans les établissements du réseau de santé et des services sociaux, les bâtiments verts et la dernière sur l'efficacité énergétique des bâtiments verts.
- La section de l'*Outaouais* a organisé une soirée d'information sur les produits éoliens et panneaux voltaïques ou solaires. De nombreux membres y ont assisté. De plus, elle a tenu une assemblée générale annuelle.
- La section de *Québec* a invité ses membres à une visite technique du Palais Montcalm. Cette activité, malgré les conditions météo difficiles, fut un succès monstre.
- La section *Saguenay – Lac-Saint-Jean* a offert une visite du laboratoire de recherche sur le givrage (CIGELE) de l'Université de Québec. En outre, la section offrait une conférence sur les détails techniques du projet de dérivation de la rivière Rupert, projet Eastmain. Touchant la formation, les membres ont profité d'une session d'information sur les changements figurant à la nouvelle édition du Code de construction du Québec, chapitre V - Électricité.

RÉUNIONS STATUTAIRES

L'Ordre a tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Neuf réunions du Comité administratif dont une réunion de planification au mois d'août 2007 et quatre réunions du Bureau.

COMMUNICATIONS

L'Ordre a procédé au cours du présent exercice à un virage technologique important afin de rafraîchir son image corporative et raffiner ses approches auprès du public et des membres. L'Ordre a procédé à la refonte complète de son site Internet en juin 2007 afin de le rendre plus convivial et dynamique facilitant ainsi l'accès à l'information. L'Ordre en a profité pour faire une mise à jour de l'information en plus de bonifier le contenu par l'ajout de documents, notamment communiqués de presse, mémoires et allocutions.

Le site a été élaboré en vue d'y ajouter graduellement des outils tels que le renouvellement en ligne, l'admission en ligne ou encore la boutique en ligne. Notre constat : le renouvellement en ligne a été un succès dans la mesure où 13 % des membres se sont prévalus de ce service en 2008. Nous sommes confiants de pouvoir doubler ces chiffres dès l'an prochain en révisant notre procédure pour rendre ce service encore simple et convivial.

Toujours en gardant à l'esprit d'utiliser de façon optimale l'Internet, nous avons opté pour un bulletin électronique en remplacement de la revue. Cette formule permet de rejoindre notre lectorat plus efficacement. Nous avons opté pour dix (10) diffusions par année avec notre bulletin électronique, le *TP Express*. Nous sommes donc en mesure de promouvoir la profession, démontrer la qualité des services rendus par nos membres et l'encadrement professionnel dont ils bénéficient.

PROMOTION

L'Ordre a mandaté une firme qui a réalisé un sondage sur les salaires des T.P. Cette enquête salariale sera divulguée lors de la *Rencontre annuelle des T.P. 2008* et fournira des indications



Rossana Pettinati, T.P. (à gauche) recevant la médaille du Mérite du CIQ en compagnie de Debbie Provencher, T.M., administratrice au CIQ.



Sylvain Leroux, T.P. (à droite) recevant le prix de Technologue de l'année en compagnie de Alain Bernier, T.P., président.

aux employeurs et membres quant à la rémunération des technologues professionnels.

Nous avons aussi redoublé d'efforts afin de promouvoir le système professionnel auprès des étudiants et cela grâce à une présence plus dynamique dans les cégeps du Québec. À cet égard, nous avons déjà pu constater une hausse significative d'étudiants affiliés de même qu'une plus grande participation au programme de bourses. La participation à ce programme est sans cesse grandissante en raison d'une belle collaboration avec les différentes maisons d'enseignement de même que d'une promotion plus percutante dans le milieu collégial. Il importe de mentionner que l'Ordre soutient également financièrement à chaque année plusieurs activités ayant cours dans les collèges québécois afin de récompenser l'excellence.

RAPPORT DU PRÉSIDENT (suite)



Guy Jobin, T.P. (à gauche) recevant le prix de l'*Innovation technologique de l'année* en compagnie de Richard Legendre, T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles.



Louis Olivier Cardinal, étudiant affilié (à droite) recevant le prix de l'*Étudiant bénévole de l'année* en compagnie de Joël Thériault, T.P., vice-président aux communications.



Manon Mercier, T.P. recevant le prix de *Bénévole de l'année*.

À cet égard, nous pouvons citer notre contribution à divers prix « exposition » dans les cégeps.

Aussi, l'Ordre s'est joint au concours de design *La cuisine ÉCO-RECYC* organisé en partenariat avec RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec. L'Ordre a contribué financièrement au volet ouvert aux étudiants de niveau collégial. Le but de ce concours était de récompenser la créativité des futurs designers industriels en les sensibilisant au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles dans la conception de leur design.

Ces futurs diplômés s'impliquent dans des projets qui peuvent les aider à faire le tremplin vers le monde professionnel. Ils sont également motivés et soucieux des conséquences que peuvent avoir leurs recherches et travaux sur l'environnement. Le lauréat, M. Samuel Bernier, inscrit en design industriel au Cégep du Vieux-Montréal a reçu une bourse d'une valeur de 2 000 \$ dans le cadre du Salon International du Design d'Intérieur de Montréal (SIDIM).

À l'occasion du gala de la 16^e édition du concours scientifique et technique, *Science, on tourne !*, organisé par la Fédération des cégeps, l'Ordre des technologues professionnels du Québec a de nouveau offert cette année une bourse lors de la finale nationale, laquelle s'est tenue au Collège d'Alma au Saguenay – Lac-Saint-Jean.

L'Ordre a délégué le président de la section régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean, M. Daniel Couture, T.P., pour remettre le *Prix de l'ingéniosité* visant à souligner la qualité, la nouveauté et la simplicité du fonctionnement de l'engin. L'équipe du Cégep de Chicoutimi composée de Dany Laforest-Lavoie, Francis Thibault et Mikhaël Simard s'est donc vu décerner une bourse d'une valeur de 1 000 \$.

RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

Le 29 septembre 2007 s'est tenue la 27^e édition de la *Rencontre annuelle des T.P.* du Manoir Saint-Castin à Lac-Beauport. Le programme de la rencontre annuelle s'est déroulé sur une seule journée, puisque cette formule est grandement appréciée des membres.

Pour l'occasion, les technologues ont été en mesure de choisir parmi une variété d'ateliers tels que le règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle, le code de déontologie, la tenue de dossiers, le témoin-expert, la propriété intellectuelle, le bâtiment vert et la biométrie.

Lors de cet événement, l'Ordre a honoré les quatre récipiendaires des *Mentions honorifiques*, à savoir : *Innovation technologique*, *Technologue de l'année*, *Bénévole de l'année* et *Étudiant bénévole de l'année*.

De plus, la médaille du *Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec* (CIQ) a été décernée dans le cadre de cette journée à Mme Rossana Pettinati, T.P. pour souligner le couronnement de sa carrière et la reconnaissance de son engagement à la profession et au système professionnel québécois. Ce prestigieux prix a été remis par Mme Debbie Provencher, administratrice au CIQ.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'Ordre a été présent dans des salons et expositions réunissant les intervenants du secteur du bâtiment et des travaux publics (Salon des Affaires municipales et Infra 2007) ainsi que ceux du monde de l'orthèse et de la prothèse orthopédique. L'Ordre a de plus participé au congrès annuel de l'Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPO) pour les sensibiliser à la carrière de technologue professionnel.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1^{er} janvier et 15 février 2008.

- Cinq postes étaient en élection dans la région 06.
- Cinq candidatures ont été reçues et ont été ainsi déclarées élues par acclamation.
- Le tableau suivant représente les candidatures reçues et les administrateurs élus.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2008 DES ADMINISTRATEURS DU BUREAU DE L'OTPG

RÉGION	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
06 Montréal (5)	Alain Bernier, T.P. Yanick Bouchard-Latour, T.P. Yves Bousquet, T.P. Richard Gervais, T.P. Guy Létourneau, T.P.	Alain Bernier, T.P. Yanick Bouchard-Latour, T.P. Yves Bousquet, T.P. Richard Gervais, T.P. Guy Létourneau, T.P.	Alain Bernier, T.P. Yanick Bouchard-Latour, T.P. Yves Bousquet, T.P. Richard Gervais, T.P. Guy Létourneau, T.P.

Denis Beauchamp, c.a.é.
Secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Bureau de l'Ordre a tenu quatre réunions, soit en juin, septembre, décembre 2007 et en mars 2008. Les principales résolutions du Bureau ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Bureau ;
- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau ;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice ;
- d'accepter les évaluations des dossiers d'admission et d'agrément ;

■ **CONSIDÉRANT** l'enquête particulière sur la compétence de ce membre (n° 7585) effectuée par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) à la demande du syndic ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des éléments au dossier ;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le CIP à cet égard lors de sa réunion du 20 avril 2007 ;

CONSIDÉRANT les représentations faites par ce membre devant le Bureau ce jour ;

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Bureau de l'Ordre estime que le niveau de compétence de ce membre, s'avère inférieur aux exigences de la protection du public et par conséquent, d'imposer à ce membre un stage de perfectionnement.

En plus de ces recommandations, le Bureau considère qu'il serait opportun de demander au membre de donner suite aux recommandations émises par le syndic dans sa lettre du 15 juillet 2006 ainsi que d'appliquer les recommandations suivantes émises par le Comité d'inspection professionnelle lors de sa réunion du 20 avril dernier :

- Faire affaire avec un laboratoire indépendant, membre de l'Association des consultants et laboratoires experts (ACLE), pour les analyses granulométriques des sols en soumettant une quantité représentative du sol à analyser (en vertu de la norme LC 21-010 du ministère des Transports) et s'assurer que les rapports transmis par ce même laboratoire déterminent le niveau de perméabilité du sol en fonction du graphique de l'annexe 1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8,

intitulé *Corrélation entre la texture du sol et sa perméabilité* ;

- Utiliser les matrices graphiques des municipalités lorsque les plans de localisation ne sont pas disponibles ;
- S'assurer que tous les rapports et plans préparés en matière de traitement des eaux usées contiennent l'ensemble des informations requises à l'article 4.1 du Q-2, r.8 et qu'ils soient conformes à l'ensemble des autres dispositions incluses dans ce règlement et non pas en fonction des demandes des municipalités ;
- S'assurer d'aller vérifier, une fois les travaux effectués, que l'exécution est conforme en tous points aux plans réalisés ;
- Émettre lui-même les certificats de conformité ;
- Maintenir ses connaissances à jour en suivant des formations d'appoint en matière de traitement des eaux usées et en consultant le site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (tel que requis à l'article 4 du Code de déontologie) ;
- S'assurer d'exercer des activités professionnelles pour lesquelles il possède les compétences, installations et équipements nécessaires (tel que requis aux articles 7, 10 et 11 du Code de déontologie) ;
- S'assurer de faire appel à des confrères, d'autres professionnels ou intervenants dans la réalisation de travaux pour lesquels il ne possède pas les compétences requises (tel que requis à l'article 19 du Code de déontologie) ;
- d'accepter le principe de la création d'un comité d'évaluation des compétences en traitement des eaux usées (Q-2, r.8) ;
- de majorer la contribution financière de l'Ordre de 2 \$ par membre versée au CCTT représentant un montant de 8,50 \$ par membre du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008 ;
- d'adopter la composition et le mandat des comités tels que présentés ;
- de tenir l'Assemblée générale annuelle le 29 septembre 2007 à 15 heures à Lac-Beauport ;
- d'embaucher Denis J. Dubois, T.P., comme syndic adjoint pour un contrat d'une période de trois ans renouvelable aux mêmes conditions que les autres syndics adjoints ;
- d'adopter la politique Relations avec les membres, *Procédure de constitution d'une section régionale ou technologique* (RM-7) telle que modifiée et présentée ;


RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU (suite)

- d'adopter les modifications apportées au Programme de surveillance générale tel que présenté afin de tenir compte des membres œuvrant en agroalimentaire, le Programme de surveillance générale étant modifié à la section *Objectifs spécifiques, Sélection des technologues visés pour l'exercice 2007-2008, Dossiers réguliers* ;
 - d'embaucher Gilles Cardinal, T.P., comme inspecteur spécialisé en agroalimentaire ;
 - de proposer à l'Assemblée générale annuelle de maintenir le statu quo des différentes catégories de cotisations 2007-2008 ;
 - d'attribuer la responsabilité de la revue de presse à la firme *Service d'information industrielle du Québec* pour une période d'un an se terminant en octobre 2008 ;
 - de nommer Michel Toupin, administrateur nommé, au comité de sélection et d'évaluation du syndic et des syndicats adjoints ;
 - de nommer Éric Gagnon, administrateur nommé, au comité de révision des plaintes ;
 - ATTENDU QU'en vertu de l'article 112 du *Code des professions*, le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre peut, avec l'autorisation du Bureau, s'adjoindre des experts ou enquêteurs afin de l'assister dans le cadre d'enquêtes particulières portant sur la compétence d'un membre ;
- ATTENDU QUE le Comité d'inspection professionnelle doit parfois agir avec célérité dans de tels dossiers et que l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable du Bureau avant de retenir les services d'un expert ou enquêteur peut parfois retarder indûment son travail, compte tenu de la fréquence des réunions du Bureau ;
- ATTENDU QUE l'article 96 du Code des professions autorise le Bureau à déléguer ce pouvoir au Comité administratif de l'Ordre ;
- ATTENDU QU'il serait avantageux pour le Comité d'inspection professionnelle que le pouvoir d'autorisation dont il est fait mention ci-avant soit délégué au Comité administratif de l'Ordre, compte tenu du fait que ce dernier se réunit plus fréquemment que le Bureau ;
- PAR CONSÉQUENT, de déléguer au Comité administratif le pouvoir d'autoriser le Comité d'inspection professionnelle à s'adjoindre les services d'experts ou enquêteurs afin de l'assister dans le cadre d'enquêtes particulières portant sur la compétence d'un membre ;
- d'adopter les normes de pratique en inspection préachat telles que présentées ;
 - d'assurer aux membres qui cessent leurs activités en pratique privée une protection en responsabilité professionnelle pour les actes réalisés durant l'exercice de leur profession et ce, toute leur vie durant, s'ils respectent l'une des deux conditions suivantes :
 1. avoir fait partie du programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre depuis 5 ans ou plus de façon consécutive et demeurer membre de l'Ordre toute sa vie durant. Dans ce cas, aucune prime ou surprime provenant du programme d'assurance ne leur sera imposée ; ou
 2. avoir fait partie du programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre depuis moins de 5 ans et demeurer membre de l'Ordre toute sa vie durant. Dans ce cas, une prime ou une surprime de 125 \$ payable dans les trente jours suivant sa déclaration de cessation d'activités en pratique privée leur sera imposée dans le cadre du programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre ;

- de nommer Paul Roy, T.P., membre du Comité d'inspection professionnelle ;
 - ATTENDU QUE le paragraphe 4 de l'article 4 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r. 8) permet à une « personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, la réalisation d'une étude de caractérisation d'un site et d'un terrain » ;
- ATTENDU QUE les membres du Bureau de l'Ordre estiment que, pour assurer la protection du public, il y a lieu de mettre sur pied un Comité d'évaluation des compétences des membres exerçant dans le domaine de l'assainissement des eaux usées dans les résidences isolées ;
- ATTENDU QUE le mandat de ce comité doit être déterminé par les membres du Bureau de l'Ordre afin que celui-ci puisse entreprendre dès janvier 2008, ses travaux ;
- de donner le mandat suivant au comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées :

Mandat :

- 1^o Évaluer la compétence des membres de l'Ordre exerçant dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées et donner avis au Bureau ;
- 2^o Rédiger et maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation des compétences nécessaires à l'exercice dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées ;
- 3^o Délivrer une attestation confirmant que le technologue professionnel répond aux critères d'évaluation ;
- 4^o Fournir une liste de membres intéressés à parrainer ou à encadrer un membre ayant peu ou pas d'expérience dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées.

- de nommer Louis-Philip Arsenault, T.P., président du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées, et de nommer Maurice Charbonneau, T.P., Serge Gingras, T.P., Yan Lauzon, T.P., Marc Raby, T.P., Frédéric Rioux, T.P., membres de ce comité et ce, pour une durée de deux ans, renouvelable en juin ;
- d'élaborer une politique environnementale pour adoption au prochain Bureau ;
- d'adopter les règles de régie interne établies par le Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées telles que présentées ;
- d'adopter la nouvelle politique environnementale (AF-27) telle que présentée ;
- de verser un montant de 10,50 \$ par membre au Conseil canadien des techniciens et technologues (CCTT) pour l'année 2008-2009 ;
- de nommer Jean-François Labelle, T.P., au Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat en remplacement de Denis Loyer, T.P., qui a remis sa démission ;
- de nommer Michel Toupin, administrateur nommé, en remplacement de Éric Gagnon, administrateur nommé, et Luc Gendron, T.P., en remplacement de André-M. Gélinas, T.P., membres du Comité de révision des plaintes ;
- de nommer le président de l'Ordre délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et le vice-président aux affaires professionnelles de l'Ordre substitut pour l'année 2008-2009.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF



Alain Bernier, T.P.,
président



Laval Tremblay, T.P.,
vice-président aux affaires
administratives



Richard Legendre, T.Sc.A.,
vice-président aux affaires
professionnelles



Joël Thériault, T.P.,
vice-président aux
communications



Pierre Fleurant
administrateur nommé par
l'Office des professions



Denis Beauchamp, caé,
secrétaire

Pendant l'exercice 2007-2008 les membres du Comité administratif se sont réunis à neuf occasions. Les principales résolutions du Comité administratif, qui diffèrent de celles du Bureau, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité administratif ;
- d'adopter les états financiers mensuels ;
- d'attribuer le Mérite du CIQ à Rossana Pettinati, T.P., lors de la Rencontre annuelle des T.P. en septembre 2007 à Lac Beauport ;

- d'adopter la politique Relations avec les membres, *Rôle des administrateurs du Comité administratif (RM-8)*, telle quelle ;
- de proposer aux membres du Bureau de maintenir le statu quo quant aux coûts des différentes catégories de cotisations 2007-2008 ;
- de consulter les membres du Bureau avant d'accorder un mandat de veille technologique à la compagnie *Service d'information industrielle du Québec* pour une période d'un an ;
- d'accepter la révision budgétaire telle que présentée.

RAPPORT DES COMITÉS

ADMISSION ET AGRÉMENT

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité d'admission a tenu neuf (9) réunions. Concernant l'admission de nouveaux membres résidant au Québec sur la base d'équivalence de formation, trente-trois (33) dossiers de candidats ont été évalués, de ce nombre vingt-cinq (25) candidats ont été acceptés et huit (8) candidats ont été refusés. Du côté de l'admission par équivalence de diplômes hors Québec, au Canada, deux candidats ont été acceptés, aucun n'a été refusé. D'autre part, du côté des admissions par équivalence de diplôme, à l'extérieur du Canada, l'Ordre a accepté cinquante-cinq (55) candidats et un candidat a été refusé. Par ailleurs, du côté des équivalences de formation, deux candidats de l'extérieur du Canada ont été acceptés et un candidat a été refusé.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité d'agrément a tenu une réunion. Il a évalué deux programmes d'études, le premier : *Gestion et exploitation d'une entreprise agricole* à voies de sortie double, A. *Productions animales*, B. *Productions végétales* et le deuxième : *Technologie de la production horticole et de l'environnement* à voies de sortie multiple, A. *Cultures légumières, fruitière et industrielles*, B. *Cultures de plantes ornementales*, C. *Cultures horticoles, légumières, fruitières et ornementales en serre et en champs*, D. *Environnement*. Chacun de ces programmes présentent un profil de technologie.

De plus, en collaboration avec la direction des affaires professionnelles et juridiques et l'Office des professions du Québec, l'agente à l'admission et à l'agrément des programmes à l'Ordre a travaillé à la mise à jour de deux de nos règlements : soit le *Règlement sur les diplômes qui donnent accès au permis de l'Ordre* ainsi que le *Règlement sur les normes d'équivalences de diplômes et de la formation*.

D'autre part, des membres du Comité d'admission et d'agrément ont participé avec le Bureau canadien d'agrément en technologie (BCAT) au développement des *Critères technologiques nationaux* (CTN) en remplacement des *Normes nationales en technologie* (NNT) qui étaient devenues désuètes. Depuis janvier 2008, ces nouveaux CTN sont utilisés comme référence lors de l'évaluation des dossiers d'admission par équivalence de formation.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président du Comité d'admission
et d'agrément

FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité de la formation n'a pas tenu de réunion.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président du Comité de la formation

COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

En 2007-2008, le Comité des prix de l'Ordre s'est réuni à quatre (4) reprises. De ces réunions, deux ont été tenues afin d'évaluer les candidatures soumises par les étudiants affiliés dans le cadre du programme de bourses *Méritas*. Suite à quoi, le Comité a déterminé les treize (13) récipiendaires d'une bourse de 500 \$, six (6) à l'automne 2007 et sept (7) au printemps 2008, à savoir :


RAPPORT DES COMITÉS (suite)
Automne 2007

- Audrée Morin en technique d'inventaire et de recherche en biologie au Cégep de Sainte-Foy ;
- Jean-François Belleau en technologie du génie civil au Collège André-Laurendeau ;
- Jean-François Duval en technologie physique au Cégep de La Pocatière ;
- Jean-Nil Poirier-Morissette en technique d'architecture navale à l'Institut maritime du Québec ;
- Stéphanie Labrecque en environnement, hygiène et sécurité au travail au Cégep de Saint-Laurent ;
- Philippe Proulx en technique de l'informatique de gestion au Cégep de Rimouski.

Printemps 2008

- Tristan Desjardins Drouin en technologie du génie civil au Collège Montmorency ;
- Jacques Poirier en technologie physique au Cégep André-Laurendeau ;
- Emmanuel Pilette en techniques de génie mécanique au Cégep de Sherbrooke ;
- Yves Adams en techniques de génie mécanique de marine à l'Institut maritime du Québec ;
- Hélène Rioux en technologie du génie industriel au Cégep Limoilou ;
- Rachel Laviguer en techniques de laboratoire - chimie analytique au Collège de Valleyfield ;
- Anne Laliberté en technologie de la production horticole et de l'environnement au Collège Lionel-Groulx.

Les membres du Comité se sont également réunis en vue de déterminer les récipiendaires des *Mentions honorifiques*. Ces quatre (4) prix sont décernés aux T.P. s'étant particulièrement distingués tant par leurs activités bénévoles au sein de l'Ordre que par leurs activités professionnelles.

Innovation technologique

Cette mention est remise à un technologue ayant inventé, amélioré ou participé à un procédé, à une réalisation ou au lancement d'un projet d'éducation ou à la publication d'un écrit. Cet honneur a été décerné à M. Guy Jobin, T.P., pour avoir mis au point la 3^e génération d'un logiciel permettant aux entrepreneurs du secteur de la construction de toute l'Amérique du Nord d'avoir accès à une estimation des coûts des travaux plus efficace.

Technologue de l'année

Cette mention est remise à un technologue s'étant particulièrement distingué dans le cadre de ses activités professionnelles. Cet honneur a été décerné à M. Sylvain Leroux, T.P., lequel a travaillé avec acharnement en vue de prémunir le Québec d'un règlement provincial sur la sécurité des piscines en milieu résidentiel.

Bénévole de l'année

Cette mention est remise à une technologue s'étant particulièrement distinguée dans le cadre de ses activités bénévoles au sein de l'Ordre. Cet honneur a été décerné à Mme Manon Mercier, T.P. afin de souligner sa contribution aux diverses activités de la section régionale de Québec de même que par sa détermination à mettre sur pied le *Regroupement technologique en habitation de l'Est du Québec*.

Étudiant bénévole de l'année

Cette mention est remise à un étudiant affilié à l'Ordre ayant

fait preuve de dynamisme dans la promotion de l'Ordre ou dans la valorisation de la profession. Cet honneur a été décerné à M. Louis Olivier Cardinal, qui a su démontrer dans ses réalisations un sens de la générosité exemplaire par un projet de plantation d'arbres et son dévouement pour des groupes écologiques.

Enfin, le Comité des prix de l'Ordre a tenu une réunion extraordinaire en juin 2007 afin de réévaluer le processus d'attribution des bourses *Mérites* et la relance du programme de bourses *Entreprises*. Lors de cette même réunion, les membres du Comité ont formulé une demande à l'effet de revoir le design des trophées et des plaques honorifiques remises aux entreprises et cégeps.

Florent Boivin, T.P.

Président du Comité des prix de l'Ordre


COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

En 2007-2008, le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat a tenu quatre réunions dont l'une par téléconférence. Il a évalué les rapports de douze membres et a délivré dix attestations à dix membres certifiant que leurs compétences répondaient aux critères pour exercer en inspection préachat. Le Comité a renouvelé les attestations de 52 membres. Le Comité a maintenu l'obligation de suivre la formation sur l'utilisation des documents de l'Ordre à tout membre diplômé dans une technologie reconnue par le comité malgré le fait que ce membre ait suivi la formation en inspection de bâtiments enseignée dans un collège.

Patrick Gautreau, T.P.

Président du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat


COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE
Mandat

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est un comité statutaire en vertu du *Code des professions*. Son mandat consiste essentiellement à assurer la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon les paramètres établis dans le cadre du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2007-2008

Le 9 mars 2007, le Bureau de l'Ordre a apporté des modifications au *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2007-2008* tel que proposé par le Comité d'inspection professionnelle. En effet, à la suite de propositions de la part des membres du Bureau, le Comité devra cette année visé des T.P. salariés dans le domaine de l'agroalimentaire.

Le 8 juin 2007, le Bureau de l'Ordre a adopté le *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2007-2008* modifié, tel que proposé lors de sa réunion du 9 mars dernier, afin de déterminer le nombre et la provenance des technologues visés par l'inspection professionnelle au cours de l'année 2007-2008.

Conformément à ce programme, le Comité a expédié un rapport d'inspection de l'exercice de la profession



(questionnaire) à cent (100) de ses membres afin de vérifier la conformité de leur pratique aux dispositions du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* (R.R.Q., c. C-26, c. C-26, r.177.6) ainsi que de certains articles du *Code de déontologie des technologues professionnels* (R.R.Q., c. C-26, r.177.02.1.1, ci-après le « Règlement concernant la tenue de dossiers »).

Parmi les cent (100) questionnaires envoyés, vingt-cinq (25) ont été adressés à des technologues professionnels exerçant en pratique privée, ayant obtenu leur diplôme depuis 15 ans ou moins, œuvrant dans tous les domaines et provenant des régions de Montréal Capitale Nationale, Laval, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Chaudière-Appalaches, Estrie, et du Centre-du-Québec.

Les vingt-six (26) autres dossiers ont été transmis à des technologues professionnels œuvrant à titre de salariés dans le domaine de l'agroalimentaire et provenant des régions du Centre-du-Québec et de la Montérégie. À cet égard, l'Ordre a embauché un nouvel inspecteur ayant une solide expérience dans le domaine de l'agroalimentaire.

Les cinquante (50) autres questionnaires ont été envoyés à des technologues exerçant en pratique privée, ayant obtenu leur diplôme depuis plus de 16 ans, œuvrant dans tous les domaines et provenant des régions de la Capitale Nationale, Chaudière-Appalaches, Mauricie, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie.

Des cent (100) technologues visés par l'inspection professionnelle pour l'exercice 2007-2008, vingt-cinq (25) ont été exemptés par le Comité parce qu'ils ne répondaient pas ou plus aux critères établis dans le cadre du *Programme de surveillance générale*. Un (1) dossier a pour sa part dû être transmis au syndicat pour défaut de collaboration.

Inspections régulières

Durant l'exercice financier 2007-2008, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à six (6) reprises et a tenu trois (3) conférences téléphoniques. Il a analysé cent trente huit (138) dossiers d'inspection, dont douze (12) à plus d'une reprise, provenant non seulement de l'exercice en cours, mais également d'exercices précédents non terminés. De ces cent trente huit (138) dossiers, quarante sept (47) ont fait l'objet d'une visite d'un inspecteur au cours de l'année, quatre vingt deux (82) ont reçu des recommandations avec ou sans suivi, alors que trois (3) ont reçu une lettre d'approbation de leur rapport sans aucune recommandation.

Il est important de préciser que les vingt-six dossiers (26) en agroalimentaire ont été analysés avec la participation de Gilles Cardinal T.P.

Les recommandations les plus fréquemment émises par le Comité ont trait à l'obligation de signer et de sceller les documents préparés par les technologues ou sous leur surveillance, à l'obligation d'indiquer leur titre sur toute forme de publicité, incluant leurs cartes d'affaires, à l'obligation de signer ou parapher toute inscription ou tout document qu'ils introduisent dans un dossier, sauf si le document leur est fourni par une autre personne, à l'obligation de conserver tous ses dossiers (actifs et inactifs) dans un local ou un meuble pouvant être fermé à clé ou autrement et auquel le public (incluant les membres de leur famille) n'a pas librement accès de même qu'à l'obligation de consigner et insérer dans chaque dossier tous les éléments et renseignements requis à l'article 6 du *Règlement sur la tenue des dossiers*.

Il importe de souligner qu'au cours de l'exercice 2007-2008,

le Comité a été en mesure de procéder à la fermeture de l'exercice 2006-2007.

Enquêtes particulières

À la suite d'informations transmises par le syndicat de l'Ordre, lequel avait des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la compétence d'un membre œuvrant en matière d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées (en application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r.8) devait faire l'objet d'une enquête particulière, le Comité, après analyse du dossier, a conclu à la nécessité d'une telle enquête. Conséquemment, un dossier a été ajouté aux cent (100) dossiers devant faire l'objet d'une analyse.

Autre

Le 20 avril 2007, le Comité a tenu une séance de travail afin de revoir les outils de l'inspection professionnelle, séance à laquelle ont assisté les inspecteurs

Afin de sensibiliser les membres de l'Ordre aux diverses obligations qui leur incombent en matière d'inspection professionnelle, certains membres du Comité ont rédigé des textes, lesquels ont été publiés dans les divers numéros de la revue *Le Technologue* parus au cours de l'année 2007-2008.

Finalement, en plus d'assister les membres dans leur mandat, la secrétaire du CIP ainsi que l'agente aux affaires professionnelles ont, pour leur part, participé à une (1) séance de formation offerte par le *Forum d'inspection professionnelle* du Conseil interprofessionnel du Québec le 25 avril 2007.

Jean Picard, T.P.

Président du Comité d'inspection professionnelle

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline est institué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

Plaintes

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte disciplinaire. Il a poursuivi l'étude d'un dossier introduit lors de l'exercice antérieur.

Les deux (2) chefs d'accusation de la plainte amendée portent sur diverses infractions au *Code de déontologie des technologues professionnels* (G.O.Q., 26 décembre 1985, 117^e Année, no. 56; modifié par G.O.Q., 2 février 1994, 126^e Année, no. 5) notamment sur des dispositions relatives à l'intégrité et à l'objectivité ainsi qu'aux actes dérogatoires, soit l'omission du respect des normes et procédés reconnus dans la profession.

Audition

Le Comité a tenu une seule audition sur culpabilité et sur sanction au cours de l'exercice 2007-2008.

Décision

À la fin de l'exercice 2007-2008, le Comité de discipline avait rendu une décision sur culpabilité et sur sanction, l'intimé ayant plaidé coupable sur les deux chefs d'accusation que comportait la plainte amendée.

RAPPORT DES COMITÉS (suite)

Bilan des activités du Comité de discipline

Dossier actif du Comité au début de l'exercice	1
Dossier fermé au cours de l'exercice	1

Décisions et Sanctions

Décisions rendues au 31 mars 2008

Décision sur culpabilité	1
Décision sur sanction	1
Décision sur demande d'amendement	1

Décisions sur sanction par chef d'accusation au 31 mars 2008

Amendes par chef d'accusation (des amendes de 600 \$ furent imposées)	2
Condamnation aux déboursés	1

Nicole Bouchard, avocate
Secrétaire du Comité de discipline

COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision des plaintes est institué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Comité de discipline et ce à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

Le Comité de révision a reçu 3 (trois) demandes de révision au cours de l'exercice 2007-2008 en plus de poursuivre l'étude d'un dossier introduit lors d'un exercice antérieur.

Il a tenu deux séances d'étude et a rendu deux avis. Dans le premier dossier, le Comité de révision a confirmé la décision du syndic de ne pas déposer une plainte devant le Conseil de discipline et a demandé un complément d'enquête dans le second dossier.

Le troisième dossier fut fermé à la demande de la personne qui avait sollicité l'avis du Comité de révision.

Nicole Bouchard, avocate
Secrétaire du Comité de révision

RAPPORT DU SYNDIC

L'Ordre des technologues professionnels du Québec s'acquitte de sa mission de protection du public par l'instance de surveillance qu'est le Bureau du syndic. Le syndic et le Comité d'inspection professionnelle sont les éléments clés du contrôle de la profession.

Le mandat du Bureau du syndic est d'une part, de faire enquête à la suite d'une demande ou d'une information obtenue pouvant laisser présumer qu'un membre a commis une infraction aux dispositions du Code des professions, du Code de déontologie de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et, d'autre part, d'enquêter sur tout renseignement relatif à l'exercice illégal de la profession.

Le Bureau du syndic compte quatre syndics adjoints. Au cours de l'année, l'ajout d'un nouveau syndic adjoint fut un apport appréciable à l'équipe du Bureau du syndic. Les délais dans le traitement des demandes d'enquête ont été réduits et un nombre plus important de dossiers ont ainsi été traités.

Le rapport annuel des activités du Bureau du syndic de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année 2007-2008, se veut un résumé des dossiers traités et des tâches effectuées par le syndic et les syndics adjoints au cours de la dernière année se terminant le 31 mars 2008.

En général, une problématique revient fréquemment soit l'absence d'entente de service écrite (mandat). Malgré les informations et les mises en garde, il existe encore certains membres qui omettent de soigner cette pratique. Les délais de traitement dans la prestation de service et l'absence de diligence auprès des clients de la part de certains professionnels, sont des éléments qui sont toujours à améliorer.

La grande majorité des activités des syndics ont été concentrées dans le domaine de l'inspection préachat et de l'expertise. Le secteur de l'inspection préachat est le domaine qui nécessite le plus grand nombre d'interventions auprès de nos membres.

Le secteur de l'assainissement des eaux usées dans le secteur

résidentiel demeure un domaine nécessitant une surveillance particulière en regard du champ de pratique partagé avec d'autres professionnels. Les dossiers dans ce champ de pratique sont plus lourds en raison de l'implication de plusieurs intervenants dans chaque situation. Un Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées a été formé et permettra aux professionnels de normaliser la pratique professionnelle.

Le domaine de la construction tout comme celui des plans et devis est sujet à des erreurs et oublis, ce qui suscite des interventions de la part des clients. Des périodes précises de l'année créent des phases intenses de production d'où l'accroissement d'erreurs possibles, des retards de production et une critique éventuelle des clients.

Une seule plainte fut déposée au Comité de discipline au cours de la période actuelle. Toutefois, le cheminement de quelques dossiers au Bureau du syndic va se traduire par le dépôt de plaintes au cours de la prochaine année. L'utilisation de l'article 123.6 du Code des professions, qui permet une conciliation disciplinaire, a permis à cinq (5) dossiers de se régler à la satisfaction des parties.

Nous avons utilisé la conciliation rapide à vingt-cinq (25) reprises ce qui nous a permis dans le cas de dossiers simples, de régler rapidement un début d'un litige.

Il y a eu deux dossiers dont les demandeurs d'enquête ont demandé une révision. Un dossier s'est réglé par le maintien de la décision du syndic adjoint. Le second dossier est toujours en traitement au Comité de révision. Dans un cas, le client a fait une demande d'accès à des documents auprès de la Commission d'accès à l'information. Le demandeur, le procureur de l'Ordre et le syndic ont effectué leur représentation. Il y a eu audition et nous sommes en attente de la décision.

Il y a eu un dossier provenant du Comité d'inspection professionnelle dont le membre a refusé de collaborer. Des interventions ont été effectuées auprès de ce professionnel. Le syndic et le Comité d'inspection professionnelle, dans le traitement de ce

dossier, ont convenu d'une procédure commune dans ce cas, le tout en conformité avec le Code des professions. Les membres seront informés périodiquement du caractère obligatoire de l'inspection professionnelle.

Le syndic a demandé au Comité d'inspection professionnelle de procéder à trois (3) enquêtes particulières sur la pratique de membres. Ces demandes font suite à des demandes d'enquête dans des dossiers réguliers et dans lesquels le syndic a perçu un danger pour la protection du public. Les enquêtes vont révéler s'il y a des problèmes particuliers de pratique et, s'il y a lieu, une obligation de correction de la pratique avec des mesures précises à mettre en place pour corriger la situation. Ce processus vise à assurer au public la qualité des services offerts par ces membres.

Le Bureau du syndic a fait l'objet de différentes demandes d'informations de la part du public et des membres. Les questions du public font souvent référence à différents aspects du Code de déontologie et au recours que disposent les clients en cas de faute possible. La relation entre le client et le professionnel est la plupart du temps au cœur des interrogations.

Statistiques du Bureau du syndic

Le premier tableau nous présente le bilan des activités du syndic et des syndicats adjoints. Il est possible que certains dossiers chevauchent plus d'une année, soient l'année précédente et l'année en cours en raison de leur complexité ou de la décision à rendre par un comité.

BILAN DES ACTIVITÉS État au 31 mars 2008

Nombre de dossiers traités	48 ¹
Demandes de renseignements divers	42
Demandes de tenue d'enquête (dossiers ouverts)	30
Dossiers débutés avant le 31 mars 2007	21
Membres visés par les dossiers traités	38
Demandes d'enquête particulière	3 ²
Dossiers réglés par la conciliation disciplinaire (art 123.6 C.P.)	5
Différends réglés par la conciliation rapide (dossiers courts)	25 ²
Dossier soumis à la conciliation de comptes	1
Dossier de conciliation de comptes réglés	1
Dossier de conciliation de comptes rejetés pour non respect du délai	0
Demande d'arbitrage reçue	0
Dossiers soumis au Comité de révision	2
Dossiers d'usurpation de titre	6
Dossier déposés au Comité de discipline	1
Dossier au Comité de discipline en attente de décision	0
Dossier au Comité de discipline avec décision rendue	1
Dossier déposé au Tribunal des professions	0
Dossier au Tribunal des professions en attente de décision	0
Dossier au Tribunal des professions avec décision rendue	0
Demande d'accès à la Commission d'accès à l'information	1
Enquêtes terminées, dossiers réglés et fermés	32 ¹
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	16

1 Certains dossiers ont débuté avant le 31 mars 2007.
2 Ces dossiers sont non inclus dans les dossiers traités.

Le tableau présenté ci-contre fait état de la répartition des dossiers en fonction des domaines de pratique des membres.

Avec la diversité des domaines techniques de nos membres, le Bureau du syndic utilise l'ensemble des compétences de son personnel en regard de la formation technique de chacun des syndicats adjoints.

Nombre de dossiers	%	Domaines de pratique
24	50,0	Inspection et expertise
9	19,0	Plans et devis
6	12,4	Eaux usées
5	10,4	Construction
3	6,2	Orthèse-prothèse
1	2,0	Service à la clientèle (génie électrique)
48	100	

Motifs de demandes d'enquête	Nb
Manque de professionnalisme	25
Usurpation de titre	6
Incompétence	4
Erreurs - omissions	2
Rapport de complaisance	2
Refus d'inspection professionnelle	2
Contrat non respecté	2
Fabrication de faux documents	1
Facturation	1
Conflit d'intérêts	1
Fraude	1
Perte de confiance	1
	48

Le Bureau du syndic s'assure que tous les moyens soient disponibles afin qu'il puisse bien jouer son rôle de protection du public. Lorsque la situation s'impose, des interventions ont cours auprès de nos membres afin de corriger les pratiques professionnelles, d'améliorer le service aux clients et l'image des technologues professionnels auprès du public. Une révision périodique de notre documentation concernant diverses pratiques professionnelles est effectuée afin de maintenir à jour et uniformiser ces pratiques dans les différents secteurs d'activité.

Autres activités du Bureau du syndic

Voici les différentes activités professionnelles du syndic et des syndicats adjoints autres que le traitement des dossiers :

- Perfectionnement à des formations organisées par le Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Perfectionnement à des formations organisées par la firme privée Contech sur les bâtiments.
- Formation autodidacte sur les différents aspects du droit disciplinaire et dans le domaine de l'orthèse-prothèse.
- Plusieurs rencontres avec la direction de l'Ordre et la direction des affaires professionnelles et juridiques dans le but d'améliorer la pratique professionnelle de nos membres.
- Participation au Forum des syndicats.

Chenel Lauzier, T.P.
Syndic de l'OTPO

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
Ordre des technologues professionnels du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 2008 et les états de l'évolution des actifs nets et des résultats de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.
Comptables agréés

Montréal, le 30 avril 2008

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	Budget \$	2008 \$	2007 \$
PRODUITS (ANNEXE 1)			
Cotisations	1 141 000	1 143 647	1 135 910
Frais d'étude de dossier et administration	20 000	23 219	22 901
Services rémunérés	152 000	270 334	183 484
Autres	19 100	59 962	42 370
	<u>1 332 100</u>	<u>1 497 162</u>	<u>1 384 665</u>
CHARGES (ANNEXE 2)			
Reconnaissance professionnelle	98 000	103 816	70 464
Tableau des membres et admission	28 000	30 274	34 494
Inspection professionnelle	40 000	17 842	23 776
Syndic et discipline	81 000	86 886	59 241
Relation avec le milieu	18 000	25 750	19 186
Promotion et communications	106 000	108 145	129 845
Administrateurs et mandataires	134 000	135 045	127 637
Sections	15 000	22 201	15 448
Gestion et soutien	257 900	269 479	269 441
Services aux membres	37 500	93 383	83 910
Salaires et avantages sociaux	501 000	477 351	477 897
	<u>1 316 400</u>	<u>1 370 172</u>	<u>1 311 339</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>15 700</u>	<u>126 990</u>	<u>73 326</u>

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

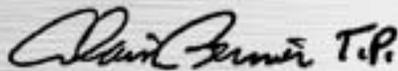
	2008						2007		
	Investis en immobilisations \$	Affectés à la réserve \$	Affectés au fonds de stabilisation et de réduction de cotisations \$	Affectés aux projets spéciaux \$	Affectés aux assurés membres \$	Affectés à l'assurance responsabilité \$	Non affectés \$	Total \$	Total \$
Solde au début	51 577	113 100	8 128	6 690	39 465	34 682	(67 743)	185 899	112 573
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(15 792)*	-	-	-	-	-	142 782	126 990	73 326
Acquisition d'immobilisations	13 982	-	-	-	-	-	(13 982)	-	-
Affectation d'origine interne (note 8)	-	-	-	8 798	-	80 426	(89 224)	-	-
Solde à la fin	<u>49 767</u>	<u>113 100</u>	<u>8 128</u>	<u>15 488</u>	<u>39 465</u>	<u>115 108</u>	<u>(28 167)</u>	<u>312 889</u>	<u>185 899</u>

* Correspond à l'amortissement des immobilisations

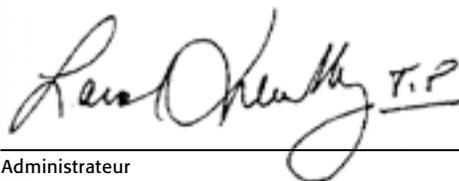
BILAN POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008 \$	2007 \$
ACTIF		
Actif actif à court terme		
Encaisse	179 924	166 007
Placements (note 4)	768 875	477 794
Créances (note 5)	22 993	24 013
Frais payés d'avance	56 450	53 960
	<u>1 028 242</u>	<u>721 774</u>
Placements (note 4)	147 882	143 624
Immobilisations (note 6)	49 767	51 577
	<u>1 225 891</u>	<u>916 975</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	269 385	213 533
Cotisations perçues d'avance	643 617	517 543
	<u>913 002</u>	<u>731 076</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	49 767	51 577
Affectés à la réserve	113 100	113 100
Affectés au fonds de stabilisation et de réduction de cotisations	8 128	8 128
Affectés aux projets spéciaux	15 488	6 690
Affectés aux assurés membres	39 465	39 465
Affectés à l'assurance responsabilité	115 108	34 682
Non affectés (déficitaires)	(28 167)	(67 743)
	<u>312 889</u>	<u>185 899</u>
	<u>1 225 891</u>	<u>916 975</u>

Pour le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

1- Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des technologues professionnels du Québec est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il est exempté d'impôt.

L'Ordre a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois : la protection du public.

2- Modification de conventions comptables

En avril 2005, le conseil des normes comptables a publié de nouveaux chapitres du Manuel de l'ICCA sur les instruments financiers, les chapitres 3855 et 3861. Le chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers. Le chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation, établit des normes sur le classement des instruments financiers dans les états financiers et sur les informations à fournir à leur égard. L'organisme a adopté ces deux recommandations pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. L'application de ces recommandations n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

3- Principales conventions comptables

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Actifs nets non affectés

Ces actifs nets représentent les activités courantes de l'organisme. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont cumulés.

Actifs nets investis en immobilisations

Ces actifs nets représentent les actifs et les charges afférentes aux immobilisations.

4- Placements

Dépôts à terme, aux taux de 3.32 % et 4.38 % échéant le 16 avril 2008 et le 29 juin 2008
Fonds mutuels, certificats de placements garantis
Parts permanentes Desjardins, au taux de 4.25 %

Portion à court terme

Actifs nets affectés au fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation.

Lors d'une réunion du Bureau en juin 1998, il a été décidé que serait créée une réserve de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

Actifs nets affectés à la réserve

Lors d'une réunion du Bureau en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créée une réserve pour assurer les liquidités en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations déshuées.

Actifs nets affectés aux projets spéciaux

Lors d'une réunion du Bureau en mars 2004, il a été décidé que serait créée une réserve pour les projets spéciaux afin d'assurer les liquidités nécessaires en cas de développement de projets spéciaux.

Actifs nets affectés aux assurés membres

Lors d'une réunion du Bureau en mars 2004, il a été décidé que serait créée une réserve pour les assurés membres afin de réduire ultérieurement les primes d'assurances des membres.

Actifs nets affectés à l'assurance responsabilité

Lors d'une réunion du Bureau en décembre 2006, il a été décidé que serait créée une réserve d'assurance en responsabilité professionnelle dans le but de pallier les hausses de primes et de réaliser des projets d'éducation, de prévention des hausses en cas de sinistres ou de recherches afin de mieux servir ses membres en pratique privée.

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Logiciels	Amortissement linéaire	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 %

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, les placements, les créances et les créditeurs. Les justes valeurs de ces instruments financiers sont proches de leurs valeurs comptables. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'organisme à des risques significatifs de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

L'organisme a identifié tous les placements comme étant détenus à des fins de transactions. Ces instruments sont constatés à leur juste valeur et les variations dans les justes valeurs sont constatées directement à l'état des résultats. La juste valeur des placements correspond au coût majoré des intérêts courus.

	2008	2007
	\$	\$
	768 875	478 653
	133 882	128 765
	14 000	14 000
	<u>916 757</u>	<u>621 418</u>
	768 875	477 794
	<u>147 882</u>	<u>143 624</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

5- Créances	2008	2007
	\$	\$
Clients	13 665	7 745
Avance à une société sous contrôle commun, sans intérêts ni modalités de remboursement	9 328	16 268
	<u>22 993</u>	<u>24 013</u>

6- Immobilisations	2008			2007
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	171 290	157 935	13 355	6 324
Équipement informatique	295 123	266 068	29 055	36 521
Logiciels	83 705	80 508	3 197	3 532
Améliorations locatives	29 655	25 495	4 160	5 200
	<u>579 773</u>	<u>530 006</u>	<u>49 767</u>	<u>51 577</u>

7- Crédoiteurs	2008	2007
	\$	\$
Fournisseurs	140 347	101 403
Frais courus	13 277	10 915
Taxes à la consommation	59 365	50 008
Salaires vacances et déductions à la source	54 396	49 207
Dépôts sur sceaux et joncs	2 000	2 000
	<u>269 385</u>	<u>213 533</u>

8- Affectation d'origine interne

Le Comité administratif a autorisé l'affectation de 89 224 \$ des fonds non affectés aux fonds affectés selon la répartition présentée à l'état de l'évolution des actifs nets. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins, sans le consentement préalable du comité administratif.

9- Opérations avec une société sous contrôle commun

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a agi à titre de fiduciaire pour le compte de la Société québécoise pour le développement des technologues, il a déboursé pour son compte un montant de 3 060 \$ (5 514 \$ en 2007).

10- Marge de crédit

Au 31 mars 2008, l'organisme disposait d'une marge de crédit bancaire de 100 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

11- Engagements contractuels

Les engagements de l'Ordre, en vertu d'un bail de location, totalisent 158 524 \$ et se détaillent comme suit :

	\$
2009	70 455
2010	70 455
2011	17 614

L'organisme a conclu un contrat avec une firme de gestion pour l'administration de ses affaires. Le contrat couvre une période de 60 mois et se termine le 31 août 2010.

Les versements prévus au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2009	70 905
2010	32 999

12- Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées aux états financiers n'ont pas fait l'objet de la mission de vérification et ne sont pas couvertes par le rapport des vérificateurs.

13- Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

14- Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car il ne fournissait pas d'information supplémentaire utile sur les activités de financement et d'investissement et sur les effets qui en découlent.

VENTILATION DES PRODUITS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	Budget \$	2008 \$	2007 \$
Cotisations	1 141 000	1 143 647	1 135 910
Frais d'étude de dossier et administration	20 000	23 219	22 901
Services rémunérés			
Ventes de services	-	27 005	8 870
Ristourne d'assurances et frais administratifs	106 000	207 564	128 407
Revenus de publicité « Le Technologue »	40 000	29 222	38 828
Ventes de produits	6 000	6 543	7 379
	<u>152 000</u>	<u>270 334</u>	<u>183 484</u>
Autres			
Rencontre annuelle des T.P.	-	12 804	13 391
Intérêts	12 000	29 636	18 325
Évaluation des inspecteurs	6 000	4 850	5 243
Divers	1 100	12 672	5 411
	<u>19 100</u>	<u>59 962</u>	<u>42 370</u>
	<u>1 332 100</u>	<u>1 497 162</u>	<u>1 384 665</u>

VENTILATION DES CHARGES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	Budget \$	2008 \$	2007 \$
Reconnaissance professionnelle			
Déplacement et représentation	1 000	2 081	400
Cotisations	52 000	50 328	42 660
Frais juridiques et représentation gouvernementale	45 000	50 862	27 198
Perfectionnement	-	545	206
	<u>98 000</u>	<u>103 816</u>	<u>70 464</u>
Tableau des membres et admission			
Déplacement et représentation	1 000	2 443	1 075
Frais de programmation	6 000	7 890	10 439
Papeterie impression et fournitures	10 000	8 239	14 126
Poste et adressage	11 000	11 702	8 854
	<u>28 000</u>	<u>30 274</u>	<u>34 494</u>
Inspection professionnelle			
Honoraires et comité d'inspection professionnelle	40 000	17 842	23 776
Syndic et discipline			
Déplacements et représentation	-	354	-
Frais juridiques sur discipline	25 000	9 833	12 620
Honoraires de syndic	56 000	76 699	46 621
	<u>81 000</u>	<u>86 886</u>	<u>59 241</u>
Relation avec le milieu			
Déplacement et représentation	16 000	18 591	17 756
Divers	2 000	7 159	1 430
	<u>18 000</u>	<u>25 750</u>	<u>19 186</u>


VENTILATION DES CHARGES (suite)

	Budget \$	2007 \$	2008 \$
Promotion et communications			
Revue « Le Technologue »	60 000	53 006	62 548
Rapport annuel	3 000	3 390	3 806
Bourses et prix d'exposition	6 000	5 295	11 010
Publicité	30 000	42 974	45 006
Communications	5 000	3 425	4 808
Consultation et sous-traitance	-	-	699
Déplacement et représentation	2 000	55	1 968
	<u>106 000</u>	<u>108 145</u>	<u>129 845</u>
Comité administratif			
Réunion du Comité administratif et du Bureau	75 000	76 610	69 616
Déplacement et représentation	54 000	53 169	52 892
Papeterie impression et fournitures	1 000	676	539
Assurances	4 000	4 590	4 590
	<u>134 000</u>	<u>135 045</u>	<u>127 637</u>
Sections			
Remises	<u>15 000</u>	<u>22 201</u>	<u>15 448</u>
Gestion et soutien			
Déplacement et représentation	1 000	-	645
Cotisations	2 000	1 192	1 207
Divers	200	-	1 787
Formation et documentation	6 000	4 693	7 117
Mauvaises créances	-	10 000	14 613
Frais de vérification	5 500	6 375	5 915
Papeterie impression et fournitures	16 000	19 932	16 877
Poste et adressage	19 000	18 888	20 192
Frais de communication	13 000	12 489	13 040
Loyer	69 000	68 320	61 915
Entretien de l'équipement	10 000	8 947	10 512
Location d'équipement	14 000	10 267	12 096
Assurances et taxes	12 000	12 170	11 786
Entretien du local	1 000	4 871	1 693
Intérêts et frais bancaires	9 700	11 072	10 251
Amortissement des immobilisations	15 000	15 792	17 251
Frais de gestion	64 500	64 471	62 544
	<u>257 900</u>	<u>269 479</u>	<u>269 441</u>
Services aux membres			
Rencontre annuelle des technologues professionnels	-	13 010	13 803
Programme de développement professionnel	22 000	20 344	23 355
Frais de consultation	12 000	56 857	42 528
Achats de sceaux et joncs	3 500	3 172	4 224
	<u>37 500</u>	<u>93 383</u>	<u>83 910</u>
Salaires et avantages sociaux	<u>501 000</u>	<u>477 351</u>	<u>477 897</u>
	<u><u>1 316 400</u></u>	<u><u>1 370 172</u></u>	<u><u>1 311 339</u></u>

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008-2009

	\$	\$
REVENUS		
Cotisations des membres		1 133 000
Frais d'étude de dossiers et administration		20 000
Services		
Ventes de sceaux et joncs	6 000	
Intérêts sur dépôts et dividendes	16 000	
Ristournes d'assurances et frais administratifs	140 000	
Évaluation des inspecteurs	4 000	
Divers	2 000	
Total des services	168 000	168 000
Total des revenus		1 321 000
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux		515 000
Déplacements & représentation		
Réunions du Comité administratif et du Bureau	75 000	
Déplacements et représentations	79 000	
Total des déplacements et représentation	154 000	154 000
Frais d'exploitation		
Papeterie et impression	20 000	
Postes et adressages	30 000	
Fournitures de bureau	7 000	
Documentation	2 500	
Télécommunications	13 000	
Internet	5 000	
Loyer du siège social	69 000	
Entretien des locaux	3 000	
Entretien d'équipements	10 000	
Assurances, taxes et permis	16 000	
Location d'équipements	14 000	
Amortissement des immobilisations	15 000	
Total des frais d'exploitation	204 500	204 500
Publications		
Bulletin TP Express	5 000	
Rapport annuel	3 500	
Total des publications	8 500	8 500
Frais bancaires et financiers		10 000
Sections		16 000
Cotisations		60 000
Rencontre annuelle des T.P.		-
Bourses		6 000
Publicité		30 000
Perfectionnement		3 500
Programme de développement professionnel		22 000

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008-2009 (suite)

	\$	\$
Frais de consultation		
Reconnaissance professionnelle	95 000	
Frais juridiques et disciplines	16 000	
Honoraires de gestion financière	66 500	
Honoraires de vérification	6 500	
Frais de programmation	7 000	
Honoraires de consultation	10 000	
Honoraires de syndic	85 000	
Honoraires d'inspection professionnelle	30 000	
Évaluation inspection préachat	-	
Total des frais de consultation		316 000
Divers		8 500
Total des dépenses		1 354 000
Excédent des revenus sur les dépenses		(33 000)

TABLEAU DES MEMBRES INSCRIPTION AU 31 MARS 2008

Régions de domicile	Membres	Étudiants	Régions de domicile	Membres	Étudiants
Bas Saint-Laurent	139	16	Centre-du-Québec	154	15
Chaudière - Appalaches	240	27	Outaouais	149	19
Saguenay - Lac-Saint-Jean	101	22	Hors Québec	41	-
Laval	234	14	Abitibi - Témiscamingue	76	6
Québec	353	39	Hors Canada	-	-
Lanaudière	254	17	Côte-Nord - Nouveau-Québec	39	7
Mauricie	148	18	Nord-du-Québec	11	-
Laurentides	315	13	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	21	3
Estrie	151	14			
Montérégie	784	119			
Montréal	666	72	Total	3 876	421

RÉPARTITION DES MEMBRES

	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Membres en règle au début de l'exercice	3 871	3 895	3 851
+ Admissions	447	554	523
- Radiations	436	577	477
- Décédés	6	1	2
Membres en règle à la fin de l'exercice	3 876	3 871	3 895

LA COTISATION LA COTISATION POUR L'ANNÉE 2007-2008 (1ER AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008)

s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	330 \$
Cotisation finissant 1 (1er exercice à l'Ordre)	120 \$
Cotisation finissant 2 (2e exercice à l'Ordre)	230 \$
Cotisation d'un membre sans emploi	200 \$
Cotisation d'un membre en congé parental	200 \$
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	150 \$
Cotisation d'un membre retraité	75 \$
Cotisation d'un étudiant affilié	22 \$

COMPOSITION DU BUREAU, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

BUREAU 2007-2008

COMITÉ ADMINISTRATIF

Alain Bernier, T.P. (06)
- Président
Laval Tremblay, T.P. (03, 12)
- Vice-président aux affaires administratives
Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12)
- Vice-président aux affaires professionnelles
Joël Thériault, T.P. (13, 14, 15)
- Vice-président aux communications
Pierre Fleurant
- Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ)

ADMINISTRATEURS (au 31 mars 2008)

Raymond Pelletier, T.P. (01, 11)
Sylvain Brassard, T.P. (02)
Gilles Miville, T.P. (03, 12)
Michel Plourde, T.P. (04, 17)

Germain Thibault, T.P. (05)
Yanick Bouchard-Latour, T.P. (06)
Yves Bousquet, T.P. (06)
Richard Gervais, T.P. (06)
Guy Létourneau, T.P. (06)
Michel Theauvette, T.P. (07)
Marc Guimont, T.P. (08)
François Désy, T.P. (09, 10)
Yvon Germain, T.P. (13, 14, 15)
François Linteau, T.P. (13, 14, 15)
Alain Paradis, T.P. (16)
Jean-Guy Slevan, T.P. (16), jusqu'au 14 mars 2008

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ

Pierre Fleurant
Éric Gagnon, jusqu'au 8 janvier 2008
Gina Gaudreault, MBA, depuis le 8 juin 2007
Michel Toupin, depuis le 8 juin 2007

SECRÉTAIRE

Denis Beauchamp, c.a.é.

SYNDIC

Chenel Lauzier, T.P.

SYNDICS ADJOINTS

Pierre Bonneville, T.P.
Denis J. Dubois, T.P., depuis le 8 juin 2007
Serge Dumas, T.P.
Gilles Y. Hamel, T.P.

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Alain Bernier, T.P.
Richard Legendre, T.Sc.A., délégué substitut

COMITÉS (au 31 mars 2008)

Admission et agrément

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Denis Côté, T.P.
Paul O'Boerne, T.P.
Diane Montour, T.P. (secrétaire)

Assurance responsabilité professionnelle

Deux représentants du courtier
Membre élu à la vice-présidence aux affaires administratives
Richard Gervais, T.P.
Jean-Guy Slevan, T.P.
Un membre ad hoc (expert technique au besoin)
Direction générale

Discipline

M^e Simon Venne (président nommé par le gouvernement)
Yvan Fortin, T.P.
Normand Léveillé, T.P.
Léopold Thérooux, T.P.
M^e Nicole Bouchard (secrétaire)

Évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)

Depuis le 14 décembre 2007
Louis-Philip Arsenault, T.P. (président)

Maurice Charbonneau, T.P.
Serge Gingras, T.P.
Yan Lauzon, T.P.
Marc Raby, T.P.
Frédéric Rioux, T.P.

Évaluation des compétences en inspection préachat

Patrick Gautreau, T.P. (président)
Jean-François Labelle, T.P., depuis le 14 mars 2008
Denis Loyer, T.P., du 8 juin 2007 au 14 janvier 2008
Hakim Maldji, T.P.
Janick Marinier, T.P., depuis le 8 juin 2007
Louis Parent, T.P.

Formation des technologues professionnels

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Hugues Girardin, T.P.
Manon Chiasson, représentante du ministère de l'Éducation
Anne Filion, représentante de la Fédération des cégeps
Isabelle Lamarre, représentante de la Fédération des cégeps
Direction générale (secrétaire)

Inspection professionnelle

Jean Picard, T.P. (président)

Marie-Claude Bastien, T.P., depuis le 14 mars 2008
Denis Bertrand, T.P.
Serge Gingras, T.P.
Guylaine Houle, T.P., depuis le 14 mars 2008

Yvan Lemay, T.P.
Régis Marinoza, T.P.
Paul Roy, T.P., depuis le 14 décembre 2007
Serge Toutant, T.P.
Jean Trépanier, T.P.
Gilles Cardinal, T.P. (inspecteur)
Gilles Dallaire, T.P. (inspecteur)
Charles Duguay, T.P. (inspecteur) depuis le 14 mars 2008
François Giroux, T.P. (inspecteur) depuis le 14 mars 2008
Gilles Masse, T.P. (inspecteur)
Jean-Claude Morin, T.P. (inspecteur)
Liste de membres proposés selon la technologie de travail analysée
Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

Placements financiers

Laval Tremblay, T.P.
Germain Thibault, T.P.
Direction générale (secrétaire)

Prix de l'Ordre

Florent Boivin, T.P. (président)
Michel Beaulieu, T.P.
Jean-Marc Simon, T.P.
Coordonnatrice aux communications (secrétaire)

Révision des plaintes

Éric Gagnon (président)
administrateur nommé, du 14 décembre 2007 jusqu'au 8 janvier 2008
Michel Toupin, administrateur nommé, depuis le 14 mars 2008
André-M. Gélinas, T.P., jusqu'au 19 janvier 2008
Luc Gendron, T.P., depuis le 14 mars 2008
Gervais Lessard
M^e Nicole Bouchard (secrétaire)

Sélection et d'évaluation du syndic et des syndics adjoints

Michel Toupin, administrateur nommé
Marc Guimont, T.P.
Guy Létourneau, T.P.
Gilles Miville, T.P.

PERSONNEL PERMANENT (au 31 mars 2008)

Denis Beauchamp, c.a.é.
directeur général et secrétaire de l'Ordre
M^e Caroline Fortier
directrice des affaires juridiques et professionnelles, jusqu'au 26 septembre 2007
M^e Marie-Claude Simard
directrice des affaires professionnelles et juridiques, depuis le 6 novembre 2007
Denis-Philippe Tremblay
directeur du développement professionnel
Bianca Desrosiers
agente aux affaires professionnelles, jusqu'au 27 avril 2007
Bianca Desrosiers
coordonnatrice aux communications, depuis le 30 avril 2007
Solange Fauchez
agente aux affaires professionnelles, depuis le 30 avril 2007

Lisette Lavoie
adjointe administrative
Diane Montour, T.P.
agente à l'admission et à l'agrément
Denis Sénéchal
adjoint au développement professionnel, désigné aux cégeps
Anny Blouin
préposée à l'information, jusqu'au 1^{er} octobre 2007
Marc Gagné
préposé à l'information, du 2 octobre 2007 au 7 décembre 2007
Simon Tardif,
préposé à l'information, du 10 janvier 2008 au 5 mars 2008
Anne Larue
préposée à l'information, depuis le 3 mars 2008



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

720-1265, rue Berri, Montréal, QC, H2L 4X4
Téléphone : 514 845-3247 ou 1 800 561-3459
Télécopieur : 514 845-3643
Courriel : info@otpq.qc.ca
Site Web : www.otpq.qc.ca